GUIDE D'UTILISATION CARTES BUSINESS

Sélectionnez votre carte

Carte Mastercard Professionnel

Carte Mastercard Business

Carte Mastercard Business World*

** En circulation à partir de Septembre 2024*

ACCUEIL

CARTE MASTERCARD PROFESSIONNEL

Maitrisez vos dépenses professionnelles

- Une carte de paiement **internationale**
- Une **gestion sereine** de vos dépenses professionnelles
- Un **accès simplifié** aux automates dépôts d'espèces et chèques des agences Crédit Agricole

MA CARTE

MON SERVICE

NUMÉROS UTILES

QUESTIONS FRÉQUENTES

MA CARTE

Payer, gérer, faire opposition

PAYER

Carte de paiement internationale

- Chez les commerçants ou artisans en France ou à l'étranger affichant le logo CB ou Mastercard et acceptant les cartes de catégorie « COMMERCIAL »

Plafonds [1] :

Retrait :
350€ /7 jours

Paiement :
750€ /mois

GÉRER, FAIRE OPPOSITION

Service Professionnel [2] :

+33(0)9 69 36 92 92
24h/24h, 7j/7

- Mise en œuvre du service Allo Pro
- Modification temporaire de plafond
- Faire opposition en cas de perte ou de vol

(1) Montants indicatifs, vos plafonds sont indiqués dans votre contrat.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

MON SERVICE

ALLO PRO

- Renseignements et informations sur les sujets d'ordre juridique, fiscal et social
- Certaines demandes peuvent nécessiter un délai de réponse de 48h

Documents utiles

Notice du service ALLO PRO

Contacts utiles

Vous disposez de plusieurs moyens de contact pour déclarer vos sinistres :

+33(0)9 69 36 92 92

24h/24h, 7j/7

Le portail de vos services d'assistance et d'assurance

https://ca-assistancesolutions.fr

NUMÉROS UTILES

SERVICE PROFESSIONNEL [1]

+33(0)9 69 36 92 92

24h/24h, 7j/7

- Mise en œuvre du service Allo Pro
- Modification temporaire de plafond
- Faire opposition en cas de perte ou de vol

ALLO PRO [2]

Numéro au dos de la carte

Service disponible du lundi au samedi, de 8h à 19h30

- Renseignements et informations sur les sujets d'ordre juridique, fiscal et social
- Certaines demandes peuvent nécessiter un délai de réponse de 48h

FAIRE OPPOSITION

+33(0)9 69 39 92 91

24h/24h, 7j/7

(1) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

(2) Le service Allo Pro est accessible du lundi au vendredi, hors jours fériés de 8h à 19h30. Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

QUESTIONS FRÉQUENTES

RETRAITS

Q: Est-ce que le retrait est activé par défaut sur ma carte ?

R: Oui, le retrait est activé par défaut sur votre carte.

Est-ce que je peux désactiver la fonction retrait ?

Oui, vous avez la possibilité de désactiver la fonction retrait lors de la souscription de la carte ou à tout moment auprès de votre agence.

Où puis-je retirer des espèces avec ma carte ?

Vous pouvez retirer des espèces dans tous les distributeurs de billets affichant le logo présent sur votre carte (CB ou Mastercard). Les retraits sont gratuits et en nombre illimité en France, dans les distributeurs de billets du Crédit Agricole. Ils sont débités le jour même sur votre compte.

Quel est mon plafond de retrait ?

Votre plafond de retrait est généralement de 350 € en France ou à l'étranger, défini sur une période de 7 jours glissants à partir de l'utilisation de la carte. Veuillez vous référer à votre contrat pour connaître vos plafonds spécifiques.

Est-ce que des frais peuvent être prélevés lors de retraits à l'étranger ou dans des distributeurs autres que ceux du Crédit Agricole ?

Oui, les retraits en devises à l'étranger et certains retraits en euros, y compris en France dans des distributeurs autres que ceux du Crédit Agricole, peuvent donner lieu au prélèvement d'une commission sur votre compte.

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAYER 1/2

Q: Est-ce que ma carte permet le paiement sans contact ?

R: Oui, votre carte intègre le mode Paiement Express Sans Contact.

Jusqu'à quel montant puis-je effectuer un paiement sans contact ?

Vous pouvez régler vos dépenses professionnelles courantes d'un montant inférieur ou égal à 50 € en mode Paiement Express Sans Contact.

Comment puis-je désactiver la fonction paiement sans contact ?

Vous pouvez désactiver la fonctionnalité auprès de votre Conseiller en agence.

Quand est-ce que la saisie du code confidentiel est requise lors d'un paiement sans contact ?

Au-delà d'un montant cumulé d'achats de 150€ et/ou suite à trois opérations consécutives en mode Paiement Express Sans Contact, la saisie du code confidentiel vous est demandée par le lecteur carte. La saisie du code confidentiel peut aussi vous être demandée de manière aléatoire pour des raisons de sécurité.

Où puis-je effectuer des paiements avec ma carte ?

Votre carte vous permet de régler vos achats chez de nombreux commerçants ou artisans affichant l'un des logos présents sur votre carte et acceptant la catégorie apposée sur votre carte, dans la limite des plafonds de paiement déterminés avec votre Conseiller. À l'étranger, hors zone Euro, des frais de paiement vous seront appliqués.

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAYER 2/2

Q: Quand est-ce que la saisie du code confidentiel est demandée lors d'un paiement sans contact ?

R: Au-delà d'un montant d'achats de 50 € en mode Paiement Express Sans Contact, la saisie du code confidentiel vous est demandée par le lecteur carte. La saisie du code confidentiel peut aussi vous être demandée de manière aléatoire.

Est-ce que ma carte me permet d'effectuer des dépôts d'espèces et de chèques ?

Votre carte est reconnue par les Guichets automatiques de banque (GAB) du Crédit Agricole. Vous devez être le représentant légal de votre entreprise pour ainsi effectuer le dépôt de vos espèces et de vos chèques directement sur ces automates.

PLAFONDS

Est-ce que je peux augmenter temporairement mon plafond de la carte ?

Oui, une augmentation temporaire du plafond de la carte est possible en prévision de certaines dépenses. Vous pouvez faire la demande auprès de votre Conseiller en agence ou auprès du Service Professionnel.

Pendant combien de temps est valable la nouvelle augmentation de plafond ?

Le nouveau plafond est valable pour une durée déterminée. À l'issue de cette période, le plafond standard est de nouveau appliqué automatiquement.

Est-ce que la modulation des plafonds est soumise à des conditions ?

Oui, les plafonds de retrait ou de paiement peuvent être modulés à la hausse sous réserve de l'accord préalable de votre Caisse régionale.
Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

QUESTIONS FRÉQUENTES

SÉCURITÉ 1/2

Q: Comment puis-je sécuriser mes paiements sur Internet ?

R: Vous pouvez, conformément à la règlementation, activer SécuriPass, un service inclus dans l'application Ma Banque qui permet de sécuriser vos achats en ligne en vous authentifiant via une notification sur votre smartphone.

Ce service du Crédit Agricole est inclus dans l'application Ma Banque. Il permet de sécuriser vos achats en ligne de manière simple et rapide : vous recevez une notification sur votre smartphone pour vous authentifier instantanément lors de votre achat, sans code reçu par SMS.

Si vous n'utilisez pas encore SécuriPass, le Crédit Agricole vous fournira un nouvel élément de sécurité appelé SécuriCode.

SécuriCode renforce la lutte contre la fraude en ligne. Il permet de vérifier que l'acheteur est bien le détenteur de la carte de paiement.
Concrètement, après avoir renseigné vos coordonnées bancaires,vous recevrez un code temporaire par SMS de votre Caisse régionale. Vous devrez saisir ce code temporaire. Puis vous devrez saisir votre code SécuriCode que vous avez reçu par courrier pour finaliser votre transaction.
SécuriCode est valable pour l'ensemble de vos cartes de paiement.
Pour bénéficier de cette authentification, il vous faut avoir communiqué à votre conseiller votre numéro de téléphone mobile afin qu'il soit enregistré dans nos systèmes pour pouvoir générer l'envoi automatique du code par SMS.

QUESTIONS FRÉQUENTES

SÉCURITÉ 2/2

Q: Est-ce que je peux désactiver les paiements sur Internet ?

R: Oui, si vous souhaitez bloquer les paiements en ligne sur votre carte, vous pouvez désactiver ce service auprès de votre Conseiller en agence.

GARANTIES

Où puis-je trouver les informations sur les garanties de ma carte bancaire ?

Vous pouvez consulter le contrat de service ALLO PRO.
La notice est disponible sur le site de votre caisse régionale ou sur le portail des services d'assistance et d'assurance cartes : https://ca-assistancesolutions.fr

ACCUEIL

CARTE MASTERCARD BUSINESS

Simplifiez la gestion de vos dépenses et gérez vos transactions

- Une carte de paiement internationale **personnalisable**
- Vos dépenses catégorisées
- Des prestations d'assistance et des garanties d'assurance **conçues pour l'activité professionnelle**

MA CARTE

BUSINESSCARD SERVICE

MA PROTECTION

NUMÉROS UTILES

QUESTIONS FRÉQUENTES

MA CARTE

Payer, gérer, faire opposition

PAYER

Carte de paiement internationale

- Chez les commerçants ou artisans en France ou à l'étranger affichant le logo CB ou Mastercard et acceptant les cartes de catégorie « COMMERCIAL »

Plafonds (1) :

Retrait : **500 € /7 jours**

Paiement : **2 300 € /mois**

Plafonds personnalisables

GÉRER, FAIRE OPPOSITION

Services de gestion inclus :

- Une synthèse de vos dépenses par domaine d'activité. Synthèse mensuelle pour les cartes à débit différé et annuelle pour les cartes à débit immédiat
- Un accès aux automates dépôts d'espèces et chèques des agences Crédit Agricole

Businesscard Service (2) :

+33(0)1 56 58 81 01 (3)

24h/24h, 7j/7

- Pour toute situation d'urgence en France ou à l'étranger

(1) Montants indicatifs, vos plafonds sont indiqués dans votre contrat.

(2) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

(3) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

BUSINESSCARD SERVICE

Pour toute situation d'urgence en France ou à l'étranger

SERVICE À VOTRE DISPOSITION [1]

+33(0)1 56 58 81 01 [2]

24h/24h, 7j/7

- Opposition carte
- Renseignements sur les services d'assurance et d'assistance de votre carte
- Mise en œuvre de vos garanties d'assurance et d'assistance
- Carte de remplacement
- Explication en cas de blocage de votre carte par le Businesscard Service
- Modification temporaire du plafond

(1) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

MA PROTECTION

Garanties, Assurances et Assistance

GARANTIES INCLUSES [1]

- Assistance sans franchise kilométrique, pendant les 90 premiers jours d'un déplacement privé ou professionnel
- Assistance en cas de maladie ou de blessure
- Acheminement de dossiers professionnels
- Assistance juridique à l'étranger
- Assurance y compris de collaborateurs [2] voyageant avec vous
- Retard/perte/vol/détérioration de bagages
- Assurance achats à distance

Documents & Contacts utiles

Notice d'assurance

Notice d'assistance

Le portail de vos services d'assistance et d'assurance

https://ca-assistancesolutions.fr

(1) Les garanties d'assistance et d'assurance de cette carte sont assurées dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance.

(2) Limitée à deux collaborateurs.

NUMÉROS UTILES

BUSINESSCARD SERVICE [1]

+33(0)1 56 58 81 01

24h/24h, 7j/7

- Pour toute situation d'urgence en France ou à l'étranger

ALLO PRO [2]

Numéro au dos de la carte

Service disponible du lundi au samedi, de 8h à 19h30

- Renseignements et informations sur les sujets d'ordre juridique, fiscal et social
- Certaines demandes peuvent nécessiter un délai de réponse de 48h

FAIRE OPPOSITION

+33(0)9 69 39 92 91

(1) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

QUESTIONS FRÉQUENTES

RETRAITS

Q: Est-ce que le retrait est activé par défaut sur ma carte ?

R: Oui, le retrait est activé par défaut sur votre carte.

Est-ce que je peux désactiver la fonction retrait ?

Oui, vous avez la possibilité de désactiver la fonction retrait lors de la souscription de la carte ou à tout moment auprès de votre agence.

Où puis-je retirer des espèces avec ma carte ?

Vous pouvez retirer des espèces dans tous les distributeurs de billets affichant le logo présent sur votre carte (CB ou Mastercard). Les retraits sont gratuits et en nombre illimité en France, dans les distributeurs de billets du Crédit Agricole. Ils sont débités le jour même sur votre compte.

Quel est mon plafond de retrait ?

Votre plafond de retrait est généralement de 500 € en France ou à l'étranger, défini sur une période de 7 jours glissants à partir de l'utilisation de la carte. Veuillez vous référer à votre contrat pour connaître vos plafonds spécifiques.

Est-ce que des frais peuvent être prélevés lors de retraits à l'étranger ou dans des distributeurs autres que ceux du Crédit Agricole ?

Oui, les retraits en devises à l'étranger et certains retraits en euros, y compris en France dans des distributeurs autres que ceux du Crédit Agricole, peuvent donner lieu au prélèvement d'une commission sur votre compte dans les conditions prévues dans le contrat souscrit.

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAYER 1/2

Q: Est-ce que ma carte permet le paiement sans contact ?

R: Oui, votre carte intègre le mode Paiement Express Sans Contact.

Jusqu'à quel montant puis-je effectuer un paiement sans contact ?

Vous pouvez régler vos dépenses professionnelles courantes d'un montant inférieur ou égal à 50 € en mode Paiement Express Sans Contact.

Comment puis-je désactiver la fonction paiement sans contact ?

Vous pouvez désactiver la fonctionnalité auprès de votre Conseiller en agence.

Quand est-ce que la saisie du code confidentiel est requise lors d'un paiement sans contact ?

Au-delà d'un montant cumulé d'achats de 150€ et/ou suite à trois opérations consécutives en mode Paiement Express Sans Contact, la saisie du code confidentiel vous est demandée par le lecteur carte. La saisie du code confidentiel peut aussi vous être demandée de manière aléatoire pour des raisons de sécurité.

Où puis-je effectuer des paiements avec ma carte ?

Votre carte vous permet de régler vos achats chez de nombreux commerçants ou artisans affichant l'un des logos présents sur votre carte et acceptant la catégorie apposée sur votre carte, dans la limite des plafonds de paiement déterminés avec votre Conseiller. À l'étranger, hors zone Euro, des frais de paiement vous seront appliqués.

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAYER 2/2

Q: Quand est-ce que la saisie du code confidentiel est demandée lors d'un paiement sans contact ?

R: Au-delà d'un montant d'achats de 50 € en mode Paiement Express Sans Contact, la saisie du code confidentiel vous est demandée par le lecteur carte. La saisie du code confidentiel peut aussi vous être demandée de manière aléatoire.

Est-ce que ma carte me permet d'effectuer des dépôts d'espèces et de chèques ?

Votre carte est reconnue par les Guichets automatiques de banque (GAB) du Crédit Agricole. Vous devez être le représentant légal de votre entreprise pour ainsi effectuer le dépôt de vos espèces et de vos chèques directement sur ces automates.

PLAFONDS

Est-ce que je peux augmenter temporairement mon plafond de la carte ?

Oui, une augmentation temporaire du plafond de la carte est possible en prévision de certaines dépenses. Vous pouvez faire la demande auprès de votre Conseiller en agence ou auprès du Service Professionnel.

Pendant combien de temps est valable la nouvelle augmentation de plafond ?

Le nouveau plafond est valable pour une durée déterminée. À l'issue de cette période, le plafond standard est de nouveau appliqué automatiquement.

Est-ce que la modulation des plafonds est soumise à des conditions ?

Oui, les plafonds de retrait ou de paiement peuvent être modulés à la hausse sous réserve de l'accord préalable de votre Caisse régionale.
Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

QUESTIONS FRÉQUENTES

SÉCURITÉ 1/2

Q: Comment puis-je sécuriser mes paiements sur Internet ?

R: Vous pouvez, conformément à la règlementation, activer SécuriPass, un service inclus dans l'application Ma Banque qui permet de sécuriser vos achats en ligne en vous authentifiant via une notification sur votre smartphone.

Ce service du Crédit Agricole est inclus dans l'application Ma Banque. Il permet de sécuriser vos achats en ligne de manière simple et rapide : vous recevez une notification sur votre smartphone pour vous authentifier instantanément lors de votre achat, sans code reçu par SMS.

Si vous n'utilisez pas encore SécuriPass, le Crédit Agricole vous fournira un nouvel élément de sécurité appelé SécuriCode.

SécuriCode renforce la lutte contre la fraude en ligne. Il permet de vérifier que l'acheteur est bien le détenteur de la carte de paiement.
Concrètement, après avoir renseigné vos coordonnées bancaires,vous recevrez un code temporaire par SMS de votre Caisse régionale. Vous devrez saisir ce code temporaire. Puis vous devrez saisir votre code SécuriCode que vous avez reçu par courrier pour finaliser votre transaction.
SécuriCode est valable pour l'ensemble de vos cartes de paiement.
Pour bénéficier de cette authentification, il vous faut avoir communiqué à votre conseiller votre numéro de téléphone mobile afin qu'il soit enregistré dans nos systèmes pour pouvoir générer l'envoi automatique du code par SMS.

QUESTIONS FRÉQUENTES

SÉCURITÉ 2/2

Q: Est-ce que je peux désactiver les paiements sur Internet ?

R: Oui, si vous souhaitez bloquer les paiements en ligne sur votre carte, vous pouvez désactiver ce service auprès de votre Conseiller en agence.

GARANTIES

Où puis-je trouver les informations sur les garanties de ma carte bancaire ?

Vous pouvez consulter la notice d'assistance et la notice d'assurance en vigueur pour connaître les détails des garanties associées à votre carte. Les notices sont disponibles sur le site de votre caisse régionale ou sur le portail des services d'assistance et d'assurance cartes : https://ca-assistancesolutions.fr

ACCUEIL

CARTE MASTERCARD BUSINESS WORLD*

Des services premium pour votre activité professionnelle et simplifier votre quotidien

- Une carte de paiement internationale bénéficiant de **plafonds élevés** pour vos dépenses professionnelles
- Des prestations d'assistance et garanties d'assurance enrichies **conçues pour l'activité professionnelle**
- Le Service Executive : un véritable assistant professionnel pour vous **faciliter le quotidien** et vous assister en cas d'urgence

MA CARTE

SERVICE EXECUTIVE

MA PROTECTION

NUMÉROS UTILES

QUESTIONS FRÉQUENTES

** En circulation à partir de Septembre 2024*

MA CARTE

Payer, gérer, faire opposition

PAYER

Carte de paiement internationale

- Chez les commerçants ou artisans en France ou à l'étranger affichant le logo CB ou Mastercard et acceptant les cartes de catégorie « COMMERCIAL »

Plafonds [1] :

Retrait : **1 500€** /7 jours

Paiement : **6 000€** /mois

Plafonds personnalisables

GÉRER, FAIRE OPPOSITION

Services de gestion inclus :

- Un accès aux automates dépôts d'espèces et chèques des agences Crédit Agricole

Rapport - Carte à débit immédiat :

- Relevé de compte
- Synthèse annuelle des paiements par domaine d'activité

Rapport - Carte à débit différé :

- Relevé mensuel des paiements
- Synthèse mensuelle et annuelle des paiements par domaine d'activité

Service Executive [2] :

Découvrez tout les avantages de votre Service Executive en détails

(1) Montants indicatifs, vos plafonds sont indiqués dans votre contrat.

(2) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

(3) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

SERVICE EXECUTIVE

Pour toute situation d'urgence en France ou à l'étranger

SERVICE À VOTRE DISPOSITION [1]

Assistant Professionnel :

+33(0)1 44 85 89 89 [2]

24h/24h, 7j/7

Par E-mail:

conciergerie@ca-assistancesolutions.fr

Sur le Portail web

https://conciergerie.ca-assistancesolutions.fr

AU QUOTIDIEN

- Aide à la préparation au voyage
- Organisations de missions et de réceptions
- Réservation de salles, de bureaux, de taxis
- Information dans les domaines : juridique, fiscal et social
- Renseignements sur les conditions d'assurance et d'assistance de votre carte
- Mise en œuvre de vos garanties d'assurance et d'assistance

EN CAS D'URGENCE :

- Demande d'une carte de remplacement
- Opposition carte
- Carte de remplacement
- Explication en cas de blocage de votre carte
- Modification temporaire du plafond de votre carte

(1) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

MA PROTECTION

Garanties, Assurance et Assistance

GARANTIES INCLUSES [1]

- Assistance sans franchise kilométrique, pendant les 90 premiers jours d'un déplacement privé ou professionnel
- Assistance en cas de maladie ou de blessure
- Acheminement de dossiers professionnels
- Assistance juridique à l'étranger
- Assurance y compris de collaborateurs[2] voyageant avec vous
- Assurance annulation de voyage
- Dommages aux véhicules de location
- Utilisation frauduleuse de votre téléphone portable
- Assurance achats dont prolongation garantie constructeur

Documents & Contacts utiles

Notice d'assurance

Notice d'assistance

Notice conciergerie

Le portail de vos services d'assistance et d'assurance

https://ca-assistancesolutions.fr

(1) Les garanties d'assistance et d'assurance de cette carte sont assurées dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance.

(2) Limitée à deux collaborateurs.

NUMÉROS UTILES

SERVICE EXECUTIVE (1)

+33(0)1 44 85 89 89

24h/24h, 7j/7

- Pour toute situation d'urgence en France ou à l'étranger

ALLO PRO (2)

Numéro au dos de la carte

Service disponible du lundi au samedi, de 8h à 19h30

- Renseignements et informations sur les sujets d'ordre juridique, fiscal et social
- Certaines demandes peuvent nécessiter un délai de réponse de 48h

FAIRE OPPOSITION

+33(0)9 69 39 92 91

(1) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur, susceptible d'enregistrement.

QUESTIONS FRÉQUENTES

RETRAITS

Q: Est-ce que le retrait est activé par défaut sur ma carte ?

R: Oui, le retrait est activé par défaut sur votre carte.

Est-ce que je peux désactiver la fonction retrait ?

Oui, vous avez la possibilité de désactiver la fonction retrait lors de la souscription de la carte ou à tout moment auprès de votre agence.

Où puis-je retirer des espèces avec ma carte ?

Vous pouvez retirer des espèces dans tous les distributeurs de billets affichant le logo présent sur votre carte (CB ou Mastercard). Les retraits sont gratuits et en nombre illimité en France, dans les distributeurs de billets du Crédit Agricole. Ils sont débités le jour même sur votre compte.

Quel est mon plafond de retrait ?

Votre plafond de retrait est généralement de 1 500 € en France ou à l'étranger, défini sur une période de 7 jours glissants à partir de l'utilisation de la carte. Veuillez vous référer à votre contrat pour connaître vos plafonds spécifiques.

Est-ce que des frais peuvent être prélevés lors de retraits à l'étranger ou dans des distributeurs autres que ceux du Crédit Agricole ?

Oui, les retraits en devises à l'étranger et certains retraits en euros, y compris en France dans des distributeurs autres que ceux du Crédit Agricole, peuvent donner lieu au prélèvement d'une commission sur votre compte.

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAYER 1/2

Q: Est-ce que ma carte permet le paiement sans contact ?

R: Oui, votre carte intègre le mode Paiement Express Sans Contact.

Jusqu'à quel montant puis-je effectuer un paiement sans contact ?

Vous pouvez régler vos dépenses professionnelles courantes d'un montant inférieur ou égal à 50 € en mode Paiement Express Sans Contact.

Comment puis-je désactiver la fonction paiement sans contact ?

Vous pouvez désactiver la fonctionnalité auprès de votre Conseiller en agence.

Quand est-ce que la saisie du code confidentiel est requise lors d'un paiement sans contact ?

Au-delà d'un montant cumulé d'achats de 150€ et/ou suite à trois opérations consécutives en mode Paiement Express Sans Contact, la saisie du code confidentiel vous est demandée par le lecteur carte. La saisie du code confidentiel peut aussi vous être demandée de manière aléatoire pour des raisons de sécurité.

Où puis-je effectuer des paiements avec ma carte ?

Votre carte vous permet de régler vos achats chez de nombreux commerçants ou artisans affichant l'un des logos présents sur votre carte et acceptant la catégorie apposée sur votre carte, dans la limite des plafonds de paiement déterminés avec votre Conseiller. À l'étranger, hors zone Euro, des frais de paiement vous seront appliqués.

QUESTIONS FRÉQUENTES

PAYER 2/2

Q: Quand est-ce que la saisie du code confidentiel est demandée lors d'un paiement sans contact ?

R: Au-delà d'un montant d'achats de 50 € en mode Paiement Express Sans Contact, la saisie du code confidentiel vous est demandée par le lecteur carte. La saisie du code confidentiel peut aussi vous être demandée de manière aléatoire.

Est-ce que ma carte me permet d'effectuer des dépôts d'espèces et de chèques ?

Votre carte est reconnue par les Guichets automatiques de banque (GAB) du Crédit Agricole. Vous devez être le représentant légal de votre entreprise pour ainsi effectuer le dépôt de vos espèces et de vos chèques directement sur ces automates.

PLAFONDS

Est-ce que je peux augmenter temporairement mon plafond de la carte ?

Oui, une augmentation temporaire du plafond de la carte est possible en prévision de certaines dépenses. Vous pouvez faire la demande auprès de votre Conseiller en agence ou auprès du Service Professionnel.

Pendant combien de temps est valable la nouvelle augmentation de plafond ?

Le nouveau plafond est valable pour une durée déterminée. À l'issue de cette période, le plafond standard est de nouveau appliqué automatiquement.

Est-ce que la modulation des plafonds est soumise à des conditions ?

Oui, les plafonds de retrait ou de paiement peuvent être modulés à la hausse sous réserve de l'accord préalable de votre Caisse régionale.
Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification appliquée.

QUESTIONS FRÉQUENTES

SÉCURITÉ 1/2

Q: Comment puis-je sécuriser mes paiements sur Internet ?

R: Vous pouvez, conformément à la règlementation, activer SécuriPass, un service inclus dans l'application Ma Banque qui permet de sécuriser vos achats en ligne en vous authentifiant via une notification sur votre smartphone.

Ce service du Crédit Agricole est inclus dans l'application Ma Banque. Il permet de sécuriser vos achats en ligne de manière simple et rapide : vous recevez une notification sur votre smartphone pour vous authentifier instantanément lors de votre achat, sans code reçu par SMS.

Si vous n'utilisez pas encore SécuriPass, le Crédit Agricole vous fournira un nouvel élément de sécurité appelé SécuriCode.

SécuriCode renforce la lutte contre la fraude en ligne. Il permet de vérifier que l'acheteur est bien le détenteur de la carte de paiement.
Concrètement, après avoir renseigné vos coordonnées bancaires,vous recevrez un code temporaire par SMS de votre Caisse régionale. Vous devrez saisir ce code temporaire. Puis vous devrez saisir votre code SécuriCode que vous avez reçu par courrier pour finaliser votre transaction.
SécuriCode est valable pour l'ensemble de vos cartes de paiement.
Pour bénéficier de cette authentification, il vous faut avoir communiqué à votre conseiller votre numéro de téléphone mobile afin qu'il soit enregistré dans nos systèmes pour pouvoir générer l'envoi automatique du code par SMS.

QUESTIONS FRÉQUENTES

SÉCURITÉ 2/2

Q: Est-ce que je peux désactiver les paiements sur Internet ?

R: Oui, si vous souhaitez bloquer les paiements en ligne sur votre carte, vous pouvez désactiver ce service auprès de votre Conseiller en agence.

GARANTIES

Où puis-je trouver les informations sur les garanties de ma carte bancaire ?

Vous pouvez consulter la notice d'assistance et la notice d'assurance en vigueur pour connaître les détails des garanties associées à votre carte. Les notices sont disponibles sur le site de votre caisse régionale ou sur le portail des services d'assistance et d'assurance cartes : https://ca-assistancesolutions.fr